L'ABEILLE.

IMPRIMÉE ET PUBLIÉE TOUS LES JOURS, PAR J. ... BAYON. IMPRIMEUR DE L'ÉTAT DE LA LOUISIANE.

"... l'UNION soit conservée."

SAMEDI MATIN, 13 DÉCEMBRE 1834.

INTÉRIEUR.

NOUVELLE-ORLÉANS, 13 décembre.

Nous prions nos abonnés de nous accorder un peu d'indulgence pour le peu de politique que nous leurs offrons dans notre feuille d'aujourd'hui. La grande quantité d'avis que nous publions depuis quelques jours est le seul motif qui nous force à en agir ainsi.

Le nombre d'avis que nous avons publié depuis le premier octobre dernier est de 1085 dans chaque langue. Désormais, nous tâcherons d'aviser aux moyens de satisfaire abonnés.

On nous prie d'annoncer que l'Eglise Evangélique française, située à l'encoignure des rues Bienville et des Remparts, sera ouverte dimanche prochain, à 11 heures pour le service divin en français, et à 4 heures en anglais, par le Rév. M. Hendon.

(Extrait du Daily-News d'hier.)

VENTE DE COTON.

100 bales Mississipi, à 18 1-2

Transactions de la Bourse.

Les maisons et lots suivants, situés dans les rues Delor et Nouvelle Levée, appartenant à la Comp. des Architectes, ont été vendus comme suit :

No. 1	$10,000
2	8,600
3	10,800
4	5,200
5 et 10	30,600
11	8,000
12	7,500
13	6,100
14	6,600
Dix lots vacants vendus pour	14,900
Total,	$117,600

Deux lots entiers avec les bâtisses, au coin des rues Apollon et Euterpe, vendus pour $6,300.

Une négresse et 3 jeunes enfans vendus pour $1,300.

L'orage gronde sur le Canada ; le nuage s'épaissit chaque jour ; mais déjà, sous ce nuage, on voit poindre "l'astre qui éclaira les Suisses et les Hollandais", l'astre qui resplendit sur nos têtes en juillet 1776, et qui depuis a brillé sur tant de climats divers. Las de se courber sous la verge despotique de l'Angleterre, ces enfants de France qui descendirent autrefois sur les rives désertes du Canada, lèvent enfin la tête pour revendiquer leurs droits. Depuis deux ans, la lutte du parti national contre le parti étranger, nous a révélé, durant les élections, de nobles et courageux efforts, dont la persévérance mérite et obtiendra sans doute un plein succès. Oui nous aimons à croire que le sang versé par les infâmes satellites d'un pouvoir qui touche à sa fin, cèlera le pacte qui unit la famille canadienne aux autres familles de l'Amérique ; et que la sainte cause de la liberté triomphera au bord du St. Laurent comme elle a triomphé sur les bords de l'Hudson et de la Delaware.

Les détails que nous puisons dans les journaux de Québec et de Montréal exciteront l'indignation de tout homme juste, de tout ami de l'humanité. Qui ne comprendrait pas que la patience d'un peuple doit se lasser à voir le brigandage organisé dans son sein par une faction étrangère qui ne s'arrête devant aucun excès, qui ne met aucune borne à sa haine, et dont la rage foule du pied sans pudeur hommes et principes, pour assouvir l'implacable désir de vengeance qu'a soulevé en elle le triomphe de ses adversaires. Et de quel droit cette race superbe veut-elle imposer ses partisans et ses chefs aux enfans du sol ? de quel droit veut-elle les dépouiller des privilèges que leur garantit la constitution anglaise elle-même ? de quel droit vient-elle affecter une insolente autorité, là où elle n'a que des protecteurs à demander ? Toutes les colonies anglaises ne jouissent-elles pas du droit de se nommer des représentants et de faire leurs propres lois ? Et comment pourraient-elles l'exercer, ce droit, si une faction soudoyée, ou au moins soufferte, entrave les élections, met obstacle à l'émission des votes, et, en dernière ressource, traque et assomme les électeurs pour dominer plus sûrement la majorité. Et, cependant c'est sous les yeux des représentants de la couronne, des dépositaires du pouvoir exécutif, que se commettent des actes aussi intolérables ; peut-on nier qu'ils n'y donnent leur approbation ? Ou, si les haines nationales débordent leur autorité, comment ne prévoient-ils pas les conséquences que doit amener inévitablement un pareil état de choses ?

Mais, il faut bien le dire franchement, ces conséquences sont prévues ; des orateurs éclairés, ont dit avec franchise dans le parlement anglais que l'époque de l'émancipation du Canada était arrivée ; ce n'est plus un mystère ; et, au lieu de transiger loyalement avec la nécessité, au lieu de songer à assurer au commerce anglais des protections et des avantages que le souvenir d'une conduite aussi peu généreuse pourrait lui faire refuser un jour, une politique aveugle, la même qui refusait en Europe les réformes que réclamait le peuple anglais, la même qui embrigade à Paris des assommeurs de profession, pour arrêter la marche des théories sociales à coups de ridicule et coupable projet de retarder l'indépendance du Canada, ou du moins de se venger d'avance de cette concession forcée que le temps doit bientôt lui arracher. C'est évidemment là l'origine de ces haines envenimées qui ont donné lieu aux actes sanglants dont Montréal a été le théâtre l'année dernière, et qui viennent de se renouveler encore cette année. Mais c'est de la cruauté et du despotisme en pure perte ; l'impulsion est donnée à l'esprit public dans les deux Canadas, et aucune puissance ne l'arrêtera plus ; il marche rapidement vers la liberté, et il marche avec une fermeté et une persévérance que n'ébranlent ni les poignards ni les bayonnettes. Le triomphe obtenu dans les élections par le parti national en est une preuve frappante, et ce triomphe va retremper encore le courage des Canadiens en leur montrant quel est le but vers lequel ils tendent est plus près d'eux qu'ils ne le pensaient, et que quelques efforts de plus le leur feront toucher. Honneur donc aux martyrs de la tyrannie, qui ont teint de leur sang les palmes civiques de leurs concitoyens, car ce sang sera le prix d'une grande et durable conquête ! honneur au courage digne et calme des écrivains qui bravent les menaces, la ruine et les fers pour hâter l'affranchissement de leur pays en soutenant par leur opposition le noble élan qu'ils ont provoqué ! L'Amérique entend leur voix et y applaudit, et le jour de la rétribution viendra bientôt.

CONSEQUENCES FUNESTES DE L'EGOISME.

Il y a des rêveurs qui vont disant : le corps social est bien malade, car chacun brigue les emplois publics salariés ; on se retire autant qu'on le peut de la légion ; on siège le moins de temps possible au Conseil de Ville, on ne se présente jamais à l'assemblée des Marguilliers ; on ne s'occupe que de ses propres affaires, et l'on ne se rappelle qu'on a une mission publique, que pour la faire valoir au profit de ses intérêts particuliers. On reste chez soi quand on n'est point sollicité par son égoïsme, et l'on abandonne les intérêts du pays quand on est sûr que, par son absence, on ne nuira point à sa fortune privée. A quoi sert de se déranger pour élire un représentant, si c'est une corvée gratuite ? qu'on choisisse Pierre, qu'on choisisse Paul, ha n'y tient guère. Et quand on est représentant à quoi bon se gêner pour assister aux discussions ? Il suffit de ne voter que conformément à ses propres intérêts ; le temps que l'on devrait consacrer au bien public, on l'emploie à se goberger aux dépens des pauvres électeurs, qu'on est plus lieu de se plaindre, car ; c'est leur indifférence qui fait que les choses ne vont pas autrement.

Voilà ce que disent les rêveurs, les idéologues ; attribuant l'indifférence politique à l'égoïsme des hommes publics, et cet égoïsme lui-même, l'imputant au principe vicieux de notre loi électorale. Si nos institutions ne constituaient pas le privilège ; si elles ne fondaient pas ce privilège sur la matière, non sur l'homme, sur la richesse, non sur l'intelligence, on ne verrait pas dans nos assemblées, tant d'indifférence pour la chose publique, tant d'apathie, tant de corruption et tant d'ignorance.

Mais il y a des gens qui trouvent ces plaintes fort déplacées. Tout va le mieux du monde, répondent-ils ; on se plaint à tort, car les représentants que nous avons, ne sont-ils pas le produit de l'élection ? n'ont-ils pas une origine toute populaire ? Nos représentants, dit-on, ne valent pas grand'chose ; n'importe, il faut les ménager pour l'honneur du principe électif, car, hors de là point de salut.

En vertu de ce raisonnement, il n'y a point d'assemblée dont il fût permis de blâmer la conduite, point de loi d'élection dont on dût demander la réforme.

A Dieu ne plaise que nous confondions avec le gouvernement représentatif, l'absurde gâchis que nous voyons. Pour l'honneur du principe électif, il est à désirer que les choses prennent une autre tournure.

La proclamation que le général comte d'Erlon, gouverneur d'Alger, a adressée aux indigènes, est assez curieuse pour être mise sous les yeux de nos lecteurs.

A sa manière de parler, on le croirait plutôt l'envoyé du sultan Mahmoud ou de l'autocrate de Russie, que le stipendié de Louis-Philippe premier, qualifié à si juste titre, de Roi de Napoléon, ... Quand il lui prend fantaisie de faire l'Africain, Bonaparte avait l'air d'un véritable plaisanteur ! quoi ! au d'Erlon, s'abaisser au point d'appeler Louis-Philippe, son Seigneur, le puissant monarque, le Roi invincible ! ils sont donc bien déchus ces vieux soldats de l'empire ! qu'est devenue chez eux cette noble fierté qui les distinguait des serviles adulateurs que l'on voit ramper dans tous les palais des Rois !

PROCLAMATION AUX INDIGÈNES.

Au nom de Dieu clément et miséricordieux !

Louange à Dieu seigneur de l'univers, qui nous jugera au dernier jour ; nous espérons en sa bonté et nous nous appuyons sur sa force, c'est lui qui récompense les bons et qui punit les méchans, car il connaît les plus secrètes pensées et rien ne lui est caché. A la fin des siècles il ressuscitera les morts, car il est tout puissant et seul puissant.

Gloire à lui !

Le khalife du roi des Français protégé de Dieu, S. Exc. le gouverneur général des possessions françaises dans le nord de l'Afrique, le lieutenant-général comte d'Erlon, pair de France.

A tous les arabes, grands et petits !

Le roi des Français, votre seigneur et le mien, m'a confié le gouvernement de vos fertiles contrées. Le puissant monarque dont la force est invincible, dont les troupes sont aussi nombreuses que les grains de sable du Sahra et dont les vaisseaux sillonnent le sein de toutes les mers, ne veut régner sur vous que par ses bienfaits. Tous les habitans actuels de la régence d'Alger sont ses enfans sans distinction de race ni de religion. Aussi voyez en moi le chef qu'il donne au peuple nouveau qui, sous le patronage de la France, doit marcher d'un pas rapide à la gloire et à la prospérité ! Que toute distinction d'origine cesse ; que toute haine disparaisse. D'une main, je tiendrai la balance de la justice égale pour tous ; de l'autre, le glaive destiné à punir l'oppresseur et à défendre l'opprimé. Soyez soumis aux lois ; occupez-vous des utiles travaux qui doivent apporter chez vous l'abondance et le bonheur. Ne prenez les armes que lorsque votre tranquillité sera menacée par les tribus qui sont encore assez aveugles pour préférer l'anarchie à l'ordre, et le brigandage au travail. Alors vous me verrez au milieu de vous toujours prêt à vous défendre.

Je jette un voile d'indulgence sur tous les anciens délits ; mais j'attends de vous, à l'avenir, confiance et soumission pour prix de la bienveillance et de la protection que je vous offre. Soumis et paisibles, vous trouverez en moi un ami plus encore qu'un chef ; rebelles et turbulens, un chef inflexible. D'un côté, avec la soumission, sont l'abondance, la tranquillité et le bonheur ; de l'autre, avec la révolte, la ruine et la mort. Votre choix ne saurait être douteux ; songez que je serai fidèle à toutes mes promesses et que vous serez traités par moi selon vos œuvres. Dans ma longue carrière militaire, j'ai toujours été doux pour les bons et terrible pour les méchans. Ne perdez pas de vue surtout que jamais les Français n'abandonneront le sol africain, et que tous les peuples de la terre savent qu'il vaut mieux les avoir pour amis que pour ennemis.

J'entends que tous les Européens qui voyagent chez vous trouvent dans vos tribus bon accueil et protection ; de mon côté, je veillerai avec une constante sollicitude à ce qu'il ne soit commis aucune injustice à votre égard. Adressez-vous à moi dans tous vos besoins, ma porte sera toujours ouverte au pauvre et à l'opprimé, mon cœur ne repoussera aucune plainte juste ; je n'ai d'autre ambition que de vous rendre tous heureux et de vous voir vivre dans une paix fraternelle avec les Français qui ont chassé de votre sol vos ennemis et vos oppresseurs.

Au quartier général d'Alger, 28 septembre.

D. comte d'ERLON.

EXTERIEUR.

CANADA.—MONTREAL, 17 novembre.

Enfin notre élection du Quartier Ouest est terminée ce matin ; elle s'est passée d'une manière légale et constitutionnelle, et favorable à l'ordre et au règne des lois et de la liberté. MM. Papineau et Nelson sont élus. Mais il n'a pas dépendu du parti opposé que la violence n'ait empêché la loi d'avoir son cours, et les habitans de cette ville de jouir du seul privilège qui leur est laissé, avec des institutions vicieuses, partiales et fautives, comme celles dont le pays se plaint et sous lesquelles il gémit. Le parti qui s'est distingué par le meurtre des victimes du 21 Mai 1832, de Barbeau en 1833, et de Marcoux tout récemment, en 1834 ; ne pouvait terminer autrement que par de nouvelles violences, la lutte dans laquelle il vient si instamment d'opposer une force brutale et des sicaires ivres et déchainés, à l'attitude froide, calme, mais décidée et persévérante de tous les bons citoyens.

Il convient de reprendre de plus haut les faits qui ont eu lieu depuis notre dernière feuille. On y a vu comment les partisans de Walker et Donnellan avaient attaqué la nuit et de guet-à-pens les hommes du guet qui remplissaient paisiblement le devoir dont ils étaient chargés. Le lendemain jeudi soir, la journé et la nuit furent assez tranquilles.

Le surlendemain matin, vendredi, le poll s'ouvrit à dix heures suivant l'ajournement. Peu après l'arrivée de l'officier rapporteur, on remarqua dans la fenêtre par laquelle se recevaient les votes de Walker et Donnellan, et dans les environs, plusieurs personnes armées de bâtons et d'assommoirs, et qui s'occupaient avec activité à en préparer d'autres. Cette vue, et la connaissance de tout ce qui s'était passé précédemment, engagea l'officier rapporteur à dire à ceux qui étaient ainsi armés, de se retirer du poll ou du moins d'y paraître sans leurs bâtons. Ce parti furieux se retira violemment à cet ordre. En conséquence l'officier rapporteur, qui avait eu outre de graves raisons de craindre pour sa sûreté personnelle, d'après les menaces qui lui avaient été faites et les déclarations sous serment qui lui étaient parvenues, ajourna de nouveau le poll à samedi matin.

Dans la nuit de vendredi à samedi, le Conseil de Ville ayant augmenté les forces du guet et ayant donné des ordres aux hommes qui le composaient d'empêcher la violence sans la commencer, on pouvait s'attendre à voir régner la paix. Cependant une division du guet passant par le marché au foin, fut assaillie d'une manière brutale et violente par un grand nombre des partisans de Walker et Donnellan, sortis de ce repaire d'ivrognerie et de hurlement, la taverne de T. B. English, dite du général Brock. Le guet se défendit ; il s'en suivit une rixe sérieuse, qui se continua en partie dans la taverne ; plusieurs Canadiens survenus alors, prirent le parti de leurs compatriotes, et finalement les partisans de Walker et Donnellan furent battus, quoiqu'ils parussent avoir une organisation et un ordre de bataille, répondant et se reconnaissant au mot West qu'ils avaient pris pour consigne. Il est à regretter que dans un temps où toutes les autorités sont restées muettes lorsque la sûreté de la ville était en danger, les citoyens n'aient pas avisé aux moyens de former une organisation plus parfaite de leurs forces, afin de se protéger eux-mêmes, et de se porter en armes sur les points où la vie et les propriétés des paisibles habitans étaient menacées par une populace furieuse de bretons dégueniflés, conduits par des marchands et leurs commis, du même origine.

Quant au l'acte qui a eu lieu chez English, et aux suites inévitables des violences du parti qui y siège, nous devons dire hautement que nous ne les déplorons pas. Cet état déplorable de la société, ce n'est pas par le pays qu'il a été amené ; c'est la politique astucieuse de la Grande Bretagne et de ses administrations, qui l'a suscité en excitant une partie de la population contre la majorité, afin de dominer au moyen de cette division machiavélique. Plutot que plus tard le pays sentira la nécessité de se protéger lui-même, à défaut de toute autre protection. Le peuple et la Chambre d'Assemblée, ont inutilement travaillé à ramener le règne de l'ordre et des lois. C'est maintenant à l'Angleterre à réparer le mal qu'elle a fait, et à appaiser l'audace de ceux qui nous oppriment en son nom. Nous renvoyons sur ce sujet à quelques autres réflections que nous avons faites dans l'article, au sujet de l'élection des Deux Montagnes.

Pendant que le trouble s'appaisait chez English, le parti Ecossais furieux se rassemblait pour parader dans les rues et exercer ses violences comme à l'ordinaire ; nous avons nous mêmes entendu l'un du parti dire que personne ne devait rester dans son lit cette nuit là, mais qu'il fallait mettre le feu aux quatre coins de la ville ; ils tirèrent plusieurs coup de fusil et de pistolet dans les rues, et se rendirent en foule devant la maison de M. Papineau, au nombre d'environ 300. En passant chez M. le Docteur Nelson, ils ont brisé la jalousie de la contre-porte avec des pierres ou des bâtons, chez M. Lavoy, dans le faubourg St. Laurent ils ont cassé une vingtaine de vitres, avec des pierres. Chez M. Papineau ils ont forcé les jalousies avec des pierres, et menaçaient, avec des vociférations furieuses de détruire la maison ; lorsque la présence du Colonel Tidy, qui dit à cette populace que si elle ne se retirait il ferait venir les troupes, modéra leurs violences et les engagea à se porter devant la demeure de M. Walker, où ils renouvelèrent leurs acclamations de joie et de triomphe.

Ils se promenèrent ainsi une bonne partie de la nuit ; se répandant en sifflemens et en menaces devant les maisons de ceux qui leur étaient opposés, et en général de tous les Canadiens ; ils en ont fait de même les soirs subséquens, et on nous assure qu'ils ont établi une fois, durant une de leurs pauses, devant la maison de M. le juge Rolland. On peut dire que cette nuit là, la ville était entièrement à leur merci, sans qu'aucune force constituée parût prête à la défendre, le Conseil de Ville n'ayant pas de pouvoirs suffisans, et les magistrats agissant pour le moins avec une extrême lenteur. Ce sont en effet les mêmes hommes qu'en mai 1832, dont les sympathies sont avec ce parti de furieux, et dont les antipathies se portent toutes contre le peuple Canadien ; il ne s'y trouve, comme alors, qu'une faible minorité d'hommes, amis de l'ordre et de la justice, dont les efforts seraient sans doute impuissans dans le danger, sur des hommes dont quelques uns dans la circonstance actuelle ont déjà fait preuve de leur approbation cordiale des outrages dont les paisibles citoyens de Montréal continuent d'être abreuvés.

Au reste, déplorant comme nous le faisons, toute intervention des magistrats, et surtout des militaires, dans un temps d'élection, autrement que par ordre de l'officier rapporteur, nous devons nous abstenir de plus longs commentaires sur ce sujet après toute fois avoir fait ressortir la différence qu'on trouve dans la conduite de ces autorités prétendues protectrices, en 1832 et en 1834. En 1832 on fusilla des Canadiens qui s'en retournaient chez eux paisiblement sans armes, et en plein jour, après l'ajournement au poll ; en 1834 on laisse la ville en proie, jour et nuit, pendant près d'une semaine à une horde d'hommes furieux armés de fusils et de bâtons, et excités par l'ivresse et les discours violens des candidats et de leurs partisans. Mais comme le remarque très bien le *Daily Advertiser*, c'est une populace de conservatifs, une populace attachée à *l'Eglise et à l'État*, une populace loyale.

Nous ne devons pas omettre de dire que l'attaque sur la maison de Papineau a été faite avec préméditation et d'après une délibération prise aux assemblées chez English. M. Papineau en avait reçu avis d'une manière certaine, et avait par précaution éloigné sa famille, ce qui a aussi fait pendant plusieurs jours par d'autres de nos citoyens dont la demeure avait été assaillie ou menacée. Nous avions oublié de dire jeudi dernier, que la nuit précédente la maison d'E. E. Rodier, Ecr. avait été attaquée à coups de Pierre.

Mais c'était samedi que le parti Walker et Donnellan devait se montrer dans toute sa pompe. Il s'empara violemment du poll, en força les entrées, et s'y tint armé de bâtons, et d'autres armes, de manière à ce que ni l'officier rapporteur ni les candidats libéraux, ou leurs amis, ne pussent en approcher. L'officier rapporteur ayant de nouvelles preuves que ses propriétés et même sa vie étaient dans le plus grand danger, en voyant son autorité méconnue et le poll envahi, jugea qu'il ne lui était pas possible de se rendre au poll à l'heure accoutumée. Le parti envahisseur crut alors avoir remporté la victoire, et s'écriant que Walker et Donnellan étaient élus, se procura un carosse, y fit entrer ses deux candidats ministériels avec John Molson et Andrew Doyle, et au nombre de 300 à 1000, la plupart armés de bâtons, et avec le pavillon du tattersall dans ou près de la voiture, commença une procession au son du tambour, et elle continua durant tout le jour et par toute la ville, applaudissant ou honnissant suivant ses prédilections ou ses haines, une partie de cette populace remplissant le rôle de chevaux, et traînant MM. Walker et Donnellan, quatre de ces notabilités avaient, l'une des quatre dernières, était les privés de M. John Donegani et de M. Henri Schneder. Les candidats paraissaient flattés de ce burlesque triomphe, et souriaient bénignement à leurs satellites. On aurait pu pardonner à M. Donnellan cette violation de la loi durant l'élection de cette grande émeute contre la paix publique ; mais l'appui qu'y a donné M. Walker est hautain et impardonnable. On voyait pêle-mêle dans cette foule les marchands écossais et leurs commis, et hommes en haillons rassemblés de toutes parts, bien soudoyés et bien payés, et excités en outre par les vices de plus d'un genre commises dans leurs assemblées ; par exemple en insultant une effigie de M. Papineau, en brulant le *Daily* et le *Vindicator*, et autres excès semblables.

Il n'est pas nécessaire de dire combien cette horde excita de craintes au sein des familles, des citoyens paisibles qu'elle a menacés, combien elle en excite encore pour l'avenir. Cependant quoique les magistrats aient la même jour fait sortir une proclamation contre les rassemblemens nous ne savons pas qu'on ait pris aucun parti depuis aucune mesure pour les arrêter. Comment en effet espérer quelque protection de magistrats qui sont juges et parties. La bande de sicaires se promena ainsi tout le jour, brandissant des bâtons et des massues, insultant et menaçant tout ce qui ne s'associait pas à ses fureurs. Les bureaux des presses libérales, et les demeures de plusieurs citoyens, devinrent l'objet marqué de son animadversion.

Rapportons maintenant ce qui s'est passé samedi au poll, pendant que le même parti s'en était emparé. Le clerc d'officier rapporteur s'y étant rendu, on le menaça avec violence de lui arracher le livre du poll, pour le déchirer ; heureusement qu'il ne l'avait pas avec lui. Il en sortit peu après. Dans le cours de la journée, l'officier rapporteur envoya afficher une proclamation par laquelle il ajournait le poll à ce matin lundi à huit heures. La proclamation fut déchirée immédiatement.

Hier soir des partis de la même bande quoiqu'en moindre nombre, parcoururent encore la ville, maltraitant les individus isolés qu'ils rencontraient ; s'ils ne donnaient pas le mot de passe ou s'ils ne voulaient pas crier : vivent Walker et Donnellan. Nous connaissons quelques messieurs Canadiens qui ont été assaillis sans préliminaires, dès qu'on eût vu qu'ils parlaient français.

Dans le cours de la soirée, les mêmes forcenés, au nombre d'au moins 80 armés, et conduits en apparence par un homme à cheval, reparurent dans la rue Notre Dame. Le Dr. Nelson se trouvait alors au Palais de Justice avec deux magistrats, auxquels il demanda ce qu'ils allaient faire pour la protection de la ville. L'un deux lui répondit Ce sont des gentlemen, que pouvons nous faire. Cependant un instant après les mêmes magistrats dirent à M. Nelson. "Vous êtes désigné ; pour l'amour de Dieu cachez dans la Maison de justice." Ils trouvaient en apparence qu'il y avait alors quelque danger. Le parti brisa les jalousies de M. le Doctr. Valée. Après avoir fait les démonstrations ordinaires devant la maison Papineau, ces gens se réunirent près de chez M. Walker, où on les harangua. Ils se rendirent finalement à leur repaire, la taverne de T. B. English, ou se dispersèrent ailleurs.

Ce matin, les mêmes forcenés, assemblés chez English encore vinrent armés au poll, allant et revenant de là chez English, toujours avec la même violence ; de manière qu'il était impossible pour les Canadiens et les amis de Messrs. Papineau et Nelson, même s'ils eusent été organisés à cet effet, de s'approcher du poll sans un massacre général.

Voilà ou nous en sommes maintenant. Nous nous félicitons de ce que l'élection est heureusement et légalement terminée. Nous ignorons si le parti anglais fera de nouvelle tentatives contre les biens et les personnes des citoyens ; mais nous prions ces derniers, d'être sur l'alerte et se réunir paisiblement, pour aviser aux moyens de se protéger eux-mêmes si les autorités sont muettes ou complices. Nous entendons dire à l'instant que les furieux s'occupent à préparer des fusils dans le faubourg St. Anne. On nous assure aussi que le parti se rassemble de nouveau chez C. B. English. (*Minerve.*)

Théâtre d'Orléans.

DIMANCHE, 14 DECEMBRE.

LE MACON,

Opéra-comique en 3 actes, de Mr. Scribe, musique de Mr. Auber.

Suivi par la première Repr. de

LE COMMIS ET LA GRISETTE,

Vaudeville en 1 acte, de MM. Paul de Kock et Chs. Labie.

SALLE D'ORLEANS.

SAMEDI PROCHAIN, 13 DECEMBRE 1834.

Grand Bal Paré et Masqué.

Prix d'entrée.—Les cavaliers, $1,50.

Les dames ne seront admises qu'avec un billet délivré par l'administration.

Tous les masques seront tenus de se démasquer en entrant pour se faire connaitre. Nul ne pourra entrer au bal avec des armes. 8 déc.

SALLE D'ORLEANS.

Souscriptions des Bals de Sociétés.

La liste de souscription pour huit Bals est ouverte. Les personnes qui désirent y souscrire sont priées de vouloir bien s'adresser à M. E. Bertus ou chez M. Jn. Davis, où elle est déposée. 9 déc.

SALLE WASHINGTON.

Rue St. Philippe, entre Royale et Bourbon.

SAMEDI, 13 DECEMBRE 1834.

Grand Bal Paré et Masqué.

Prix d'entrée pour les cavaliers, $1,00

Il se trouve dans l'intérieur de l'établissement (qui est le plus beau de ce genre qui existe dans les Etats-Unis), toutes les commodités que l'on peut desirer, Restaurant, Buvette, Bureau pour déposer les chapeaux, manteaux et cannes, Magasin de costumes et masques &c. 4 déc

SALLE DE BAL

Encoignure des rues d'Orléans et Bourbon.

SAMEDI, 13 DECEMBRE 1834.

Grand Bal Paré et Masqué.

Prix d'entrée—Cavaliers $1,00

Les cavaliers trouveront un bureau pour déposer leurs cannes, chapeaux, manteaux &c. 4 déc

LE cours de la farine fraiche est aujourd'hui de $4 50 par baril, d'après le tarif, les boulangers doivent donner pendant la semaine prochaine (à partir de Lundi) 50 onces de pain pour un escalin. Les pains de 3 pour un escalin devront peser 25 pour cent de plus. 13 déc

150 SACS de maïs et avoine en débarquement du bateau à vapeur Baltic, à vendre par

GRAY, DURRIVE & Co.
13 déc No 42 et 43 Nlle. Levée.

TRAITES sur Londres, à vendre par
HARRISON, BROWN & Co.
13 déc 117 Royale.

RECU et à vendre par le soussigné : Gros de Naples, couleurs assorties, gros du Suisse dito, gros de Berlin dito, gros de Naples brochés en couleurs, Louisianaises brodées pour robes de bal, satin uni, dito brochées, dito brodées, taffetas couleur, blondes pour les bals, dito ronnes brodées en couleur, écharpes de blonde, mouchoirs dito, plumes oiseaux de paradis, canezins, bobinets brodés à l'aiguille, cols mousseline dito, indiennes rouges et roses, coiffures de bals, gants, indiennes cachemire, pèlerines en fourrures, en hermine et en noir, palatines dito, boas dito, pèlerines et palatines pour jeunes demoiselles, dito pour petits enfans, mousselines damassées pour rideaux, mousselines suisses brodées, perkales brochées, fleurs à secret.

A. G. COCHRAN,
13 déc rue de Chartres, no. 43.

A VENDRE, BOIS DE CHAUFFAGE ET DE CHARPENTE, PLANCHES et BRIQUES.

—Le soussigné a réuni à ses établissemens, un chantier de bois de frêne, à l'usage des remorqueurs et autres bateaux à vapeur. Ce chantier qui se trouve à côté de son moulin à scies, est déjà pourvu de 600 cordes de bois, et est fort apprécié de quelques capitaines, tant à raison de sa position, qui est tout-à-fait centrale, que de la jetée (wharf) nouvellement faite pour rendre l'atterage plus commode.

Les particuliers auront constamment de ce bois en ville sur la Levée, aux lieux suivans : le chemin à coulisses, le ferry, et près des bâteaux à vapeur dans le faubourg Ste. Marie.

Le moulin à scier et la briqueterie sont toujours munis de matériaux et il y est exécuté toute commande au prix du cours. Ces matériaux sont livrés sur place sur la rive droite du fleuve, ou sont transportés en ville, et livrés au chemin à coulisses, sur demande.

150 bucherons, et plus, trouveront de l'emploi immédiatement et pour plusieurs mois, en s'adressant au soussigné, tant pour le chantier désigné ci-dessus que pour un autre qu'il va établir à côté de sa briqueterie.

13 déc—3,3pe CHARLES JANIN.

LES consignataires par le navire TIGER, de Liverpool sont particulièrement requis de faire leur entrée immédiatement, autrement les marchandises débarquées seront envoyées à la Douane. 12 déc

POUR compléter les infâmes calomnies auxquelles s'est livré le révérend *Joel Parker*, dans un sermon prononcé à Hartford (Connecticut), nous publions l'article suivant du *Courier* de Boston, dans lequel il dit qu'il s'attend à de très heureux résultats quand la population protestante américaine aura pris le dessus. L'apparence extérieure de la plupart des églises protestantes, dit-il, n'excite que le mépris public, "et il n'y a pas beaucoup à choisir entre la population protestante et la population catholique romaine, si ce n'est que la première est moins hypocrite en ce qu'elle ne fait pas parade de sa foi. Ce qu'il faut maintenant, ajoute-t-il, c'est de donner un caractère respectable aux institutions chrétiennes."

(*Extrait du Courier de Boston.*)

De la Religion à la Nouvelle Orléans.—Le révérend Joël Parker, qui a été appelé récemment à la direction d'une église de la Nlle. Orléans, est maintenant dans notre ville où il tâche d'obtenir des secours pécuniaires nécessaires, pour la construction d'une église dans ce vaste entrepôt du commerce. Les hautes qualités intellectuelles et l'ardente piété de ce prédicateur dévoué et heureux, le mettent à la hauteur de cette tâche. L'esprit du feu Learned semble l'inspirer, en quittant des régions salubres et où il pourrait trouver une place lucrative, pour aller habiter un climat malsain, où il emmène avec lui sa femme et ses enfans, qui iront peut-être remplir prématurément une place dans le cimetière protestant de la Nlle. Orléans. M. Parker a prononcé, dans nos églises, plusieurs sermons sur ce sujet. Il dit que durant les dix-huit derniers mois, on a plus fait pour le pavage des rues de cette ville que depuis qu'elle existe ; et il prévoit de très heureux résultats lorsque la population protestante américaine aura pris le dessus. L'apparence extérieure de la plupart des églises protestantes y excite le mépris public. Il y avait une église anabaptiste, mais elle n'a pu se maintenir. La seule église méthodiste qu'il y ait compte environ trois cents personnes blanches le matin, et à peu près le même nombre de nègres l'après-midi ; c'est là toute la congrégation. L'unique église épiscopale compte rarement plus de cinquante à soixante personnes présentes pendant le service religieux. Il y a deux églises presbytériennes, l'une très petite, et l'autre très convenable. Et ce sont là les seules pour trente mille protestans qu'il y a dans cette ville. Les trente mille autres habitans sont catholiques. M. Parker a parlé des besoins (destitution) de cette ville, avec beaucoup de prudence et sans exagération. Il se ferait scrupule, a-t-il dit, de déprécier une ville qui est maintenant le lieu de sa résidence, et où il a été traité avec beaucoup de bonté et d'hospitalité. Mais il reconnaît franchement que le saint-sabbat (le dimanche) y est profané par des revues militaires et des représentations théâtrales. Il n'y a pas beaucoup à choisir entre la population catholique, si ce n'est que celle-là n'est pas hypocrite, en ce qu'elle ne fait point parade de sa foi. Il a parlé de la décence extérieure de la ville, qui égale peut être celle de la nôtre, et du caractère de courtoisie et de générosité des citoyens. Ce qu'il faut maintenant, c'est d'imprimer un caractère de respectabilité aux institutions chrétiennes, en érigeant des édifices convenables pour le culte. Un jeune unitaire de notre ville s'est fait moquer de lui à la Nlle. Orléans parce qu'il assistait régulièrement à son église le jour du sabbat ; et il fut obligé de dire à ses compagnons qu'il en avait délibéré avec lui même et qu'il avait trouvé que c'était son devoir. La petite église que dirige Mr Parker a souscrit pour 40,000 piastres pour l'établissement d'un temple ; et si l'hiver dernier n'eut pas été aussi désastreux, cette entreprise aurait pu être poursuivie sans l'aide de secours étrangers. Il ne demande que le quart de cette somme, et l'édifice sera élevé cet hiver. Il a terminé en disant que ceux qui désireraient hâter cet objet pourraient envoyer leurs souscriptions à la librairie de William Pierre, rue du Marché. Quelques uns de nos riches et ambitieux négocians, dont les navires visitent la Nlle. Orléans, ne donneront-ils rien ? M. Parker remarque que qu'on a fait de grands efforts pour réunir dans sa petite église, les officiers et les équipages des navires, et qu'il y a souvent vu jusqu'à quarante capitaines présens.

13 déc

CONCITOYENS,—Je suis venu parmi vous et j'y suis resté paisible, parce que j'ai un haut degré de confiance dans votre intégrité et la conscience parfaite de ma propre innocence.

Je ne vous ai pas calomniés dans les sermons que j'ai prononcés au nord. Quinze mille personnes qui m'ont entendu en sont témoins. Mais comme quelques personnes ont pensé que mes premières dénégations n'étaient pas assez explicites, un sentiment de respect pour vous me porte à réitérer ces dénégations en des termes qui ne puissent être mal compris. Permettez-moi donc de dire que *jamais*, soit pendant l'été dernier, soit à aucune autre époque, à Hartford, ni nulle part ailleurs, en public ou en particulier, je n'ai dit, en parlant *des catholiques de la Nouvelle Orléans* : " les hommes y sont presque sans exception des athées qui regardent la religion comme bonne seulement pour les femmes et les domestiques, et ne s'en occupent en aucune manière ; et l'on peut à peine dire que les protestans y soient plus avancés."

Je le répète, je n'ai jamais tenu le langage qu'on me prête dans cette citation, et je n'ai jamais rien dit de semblable. Concitoyens, ne considérez pas cet avis comme un palliatif. J'éprouverais un profond et sincère regret de voir que la communauté fut troublée à mon sujet. Je connais trop bien votre caractère pour appréhender aucune injustice, et j'ai assez de confiance dans ma propre intégrité pour me sentir parfaitement à mon aise entre vos mains.

Avec un sentiment de gratitude pour mille faveurs je me souscris

le plus obéissant et le plus humble de vos serviteurs,

Nlle. Orléans, 11 déc 1834. JOEL PARKER.

Les soussignés, composant un comité de l'église presbytérienne, jugent convenable d'ajouter à l'adresse de M. Parker, le certificat suivant envoyé de Boston qui a trait à la *substance* du discours prononcé à Hartford et répété à Boston, avant qu'aucun mécontentement eut été manifesté.

ISAAC LITTLEFIELD,
Thos. W. WALTON,
11 décembre 1834. JOHN L. WALTON.

Ayant entendu les assertions publiées du révérend Joël Parker touchant l'état moral et religieux de la Nlle. Orléans, nous, soussignés, sommes libres de dire que, rarement, si même cela est jamais arrivé, nous n'avons entendu parler avec plus de mesure, de bienveillance et de respect du caractère et des sentimens de ceux qui étaient l'objet de ces paroles, que l'a fait M. Parker dans les discours prononcés ici par lui.

Il n'a parlé ni des catholiques ni d'aucune autre secte ; il n'a employé aucune épithète méprisante et n'a fait d'allusion irrévérente à aucune partie des citoyens ; mais tout en exposant clairement les besoins moraux de cette communauté, il a mentionné des faits et des circonstances qui font ressortir fortement la noblesse et la générosité et les hautes qualités intellectuelles qui caractérisent les citoyens de la Nlle. Orléans.

Boston, 15 octobre 1834.

Wm. W. Stone,	John Dogget,
John Tappan,	Samuel Hubbard,
Wm. T. Eustis,	Pliny Culler,
Charles Scudder,	Thos. Vose,
Eliphalet Kimball,	Samuel Davis,
Moses L. Hale,	James Means,
James Tufts,	Saml H Walley,
Wm. Greenough	Benjamin Whitman,
Geo. William Gordon,	A. P. Cleveland,
Jona. French, jr.	Lowell Mason,
James Pickens,	Samuel Lawrence,
Charles Stoddard,	Ezra C. Hutchins,
Joseph Jenkins,	E. Munroe.
Daniel Noyer.	

12 déc—2

PAROISSE D'ORLEANS.—Cour des Preuves. Etat de la Louisiane. A tous ceux que cela peut concerner, salut : Qu'il soit connu que Peter Cunningham demeurant en la ville de la Nouvelle-Orléans, s'est adressé à moi W. F. C. Duplessis, register des testamens, dans et pour la paroisse et la ville de la Nouvelle-Orléans, et ex officio greffier de la cour des preuves, dans et pour la dite ville et paroisse, pour publier et annoncer, conformément à un acte de la législature, intitulé, "Acte pour confirmer les titres des acquéreurs aux ventes judiciaires". Approuvé le 10 mars 1834, et étant à ma connaissance que le dit Peter Cunningham est devenu acquéreur de la propriété ci-après décrite, vendue par moi le 9e jour du mois d'avril 1834, dans la succession de feu Michael Clifford, comme propriété appartenant à la dite succession lequel ordre de cour fut rendu sur la demande de Rebecca Hastings, veuve du dit défunt.

Description de la propriété d'après le transfer judiciaire.—Deux terrains et leurs dépendances, situés au faubourg des Religieuses, numéros 49 et 50, mesurant chacun 51 pieds de face à la rue Bellegarde sur 162 pieds de profondeur, s'élargissant dans la profondeur, et ayant 54 pieds 2 pouces (mesure française). Le prix de la vente faite comme il est dit ci-dessus au dit Peter Cunningham, et comme suit : l'acquéreur se chargera du paiement d'un billet, tiré par le défunt à l'ordre de Peter Cunningham, date du 25 février 1832, à trois ans de date, pour $1080 et la balance payable à 6, 12 et 18 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction portant hypothèque spéciale sur la dite propriété jusqu'à parfait paiement.

A ces causes, toutes personnes qui ont ou pourraient avoir quelques réclamations à la propriété ci-dessus décrite ; en conséquence d'un défaut de forme dans l'ordre, le décret ou jugement de la Cour, en vertu duquel la vente a été faite, ou de toute autre irrégularité ou illégalité dans l'estimation, l'avis ou le temps et le mode de la vente ou pour toute autre cause quelconque, sont par les présentes citées d'avoir à déduire dans trente jours à dater de la publication du présent avis, les raisons pour lesquelles la vente ainsi faite, ne serait pas approuvée et homologuée, comme le demande le dit acquéreur.

En foi de quoi j'ai apposé ma signature et le (L.S.) sceau de la dite Cour des Preuves, ce onzième jour du mois de décembre A. D. 1834.

13 déc—3 W F C DUPLESSIS, rég. des tes.

CHARBON.—Charbon anglais d'Orrell, en morceaux et dito du canal en boucauts à bord du navire Heroine, de Liverpool. S'adresser au capitaine Hudson, 2de rangée après la halle aux boucheries, 11 déc

RHUM de la Nouvelle-Orléans, constamment à vendre par A. DELASSUS & MONTREUIL.
6 déc—10

POUR LOUISVILLE, CINCINNATI et les ports intermédiaires.

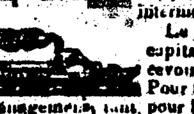

Le bateau à vapeur BALTIC, capitaine Baldwin, sera prêt à recevoir du frêt lundi, 15 du courant. Pour fret ou passage, ayant de bons emménagemens, tant pour la chambre que pour l'entrepont, s'adresser à bord, en face de la rue du Canal, ou à FORSYTH, GOODWIN & CO,
13 déc encoignure Gravier et Tchoupitoulas.

POUR LAFOURCHE INTERIEURE.

Et les ports intermédiaires—Le bateau à vapeur DIANA, capitaine Swagan, partira dimanche prochain, 14 du courant, à 10 heures du matin. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, en face de la rue Poydras, ou à
TOURNE & BECKWITH,
12 déc 28 et 29, Nouvelle Levée.

POUR LOUISVILLE & CINCINNATI.

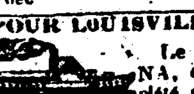

Le bateau à vapeur LOUISIANA, capitaine Birch, ayant complété son chargement pour ce port, partira ce matin à 11 heures. On prie les passagers d'être à bord à cette heure.
TOURNE & BECKWITH,
11 déc no. 28 et 29 Nouvelle Levée.

Pour Louisville, Cincinnati et Maysville.

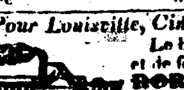

Le bateau à vapeur, fin marcheur et de forte construction, TUSCARORA, capit Wright, est maintenant prêt à recevoir du fret, et partira pour les ports susdits samedi, 13 de ce mois. Pour fret ou passage, ayant de bons aménagemens, pour les passagers de la chambre et du pont, s'adresser à bord, ou à FORSYTH, GOODWIN & co.
11 déc encoignure Gravier & Tchoupitoulas.

AVIS.—Toutes personnes ayant des réclamations contre le bateau à vapeur TUSCARORA, devront les présenter dument certifiés, au soussigné, pour en obtenir le paiement. FORSYTH, GOODWIN & co. 11 déc.

POUR LA MOBILE (*par le fleuve*).

(Paquebot du 16 déc.)

La goëlette DAVID ROGERS, capitaine Gilbert, partira à cette date. Pour fret ou passage s'adresser à bord, en face des magasins bleus ou à TOURNE & BECKWITH.
11 déc No. 28 et 29 Nouvelle Levée.

POUR LA HAVANE.

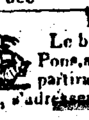

Le brick espagnol, fin voilier, PAZ, capitaine Pons, ayant la moitié de son chargement engagé, partira sous peu. Pour balance du fret ou passage, s'adresser au capitaine à bord ou à
J. PRATS & Fils,
10 déc rue Ste. Anne no 56

POUR BORDEAUX.

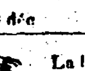

La barque française, fine voilière BALLOCHAN, capitaine Dufour, sera prête à commencer de charger dans quelques jours. Pour fret ou passage, s'adresser au capitaine à bord, ou à
THOMAS BARRETT & Co,
8 déc rue du Canal.

MAIRIE DE LA NOUVELLE-ORLEANS

AVIS est donné au public, que le mercredi 31 décembre courant, il sera vendu à l'encan, à la Bourse de Hewlett, par M. Dutillet, encanteur:—28 Terrains, composant l'islet situé entre les rues des Champs Elysées, des Français, d'Amour et des Bons Enfans, conformément au plan dressé par M. J Pilié, voyer de la ville lequel plan sera exposé à la dite Bourse, quelques jours avant la vente.

Conditions :—Payable à un, deux, trois et quatre ans de terme, en billets endossés, portant intérêt de 6 pour cent par an, et avec hypothèque spéciale.

Nouvelle-Orléans, le 11 décembre 1834.
D. PRIEUR, maire.

NOTA—Les actes de vente seront passés chez Félix de Armas, notaire de la corporation, et aux frais des acquéreurs. 13 déc—15

H. R. LEROUX, physicien de Paris, a l'honneur de prévenir les habitans de cette ville qu'il va ouvrir UNE SALLE DE SPECTACLE, rue Tchapitoulas, en encoignure Natchez.

La bienveillance que le public a daigné lui témoigner en France et les efforts qu'il fera pour se rendre digne des suffrages des personnes qui voudront bien assister aux séances variées qu'il se propose de donner, lui font espérer qu'il sera accueilli favorablement.

L'ouverture se fera lundi, 15 décembre. 13 déc—2

AVIS.—On offre à vendre un terrain situé rue Dauphine, No. 236, entre St. Philippe et Ursulines, mesurant 44 sur 64 pieds américains, ensemble avec les édifices construits dessus consistant en une double cuisine en briques et une maison en briques avec murs d'appui de 12 pouces, consistant en 4 appartements, cabinets, caves, grenier avec lucarnes, cour carrelée, puits, et le tout d'écoulement soigné et récemment construit, et loué par un bail de 8 mois, finissant le 1er juin 1835, à raison de 45 piastres par mois.

Si cette propriété n'est pas vendue à l'amiable, elle sera vendue le 26 courant à l'encan, à la Bourse de Hewlett à midi, par H. Domingon, à qui il faut s'adresser pour les conditions, qui sont très favorables et à de longs termes.

13 déc—11

$50 DE RECOMPENSE.

Seront payées à celui qui pourra donner des informations tendantes à la conviction du gendarme, ou de la personne qui l'accompagnait, lequel, après avoir saisi la charrette particulière qui transportait, hier soir, du charbon de la Levée, en a pris possession et a frappé et maltraité le nègre qui la conduisait. S'adresser à l'imprimerie de cette feuille. 13 déc—2.

Succession de feu Dme. Magdaleine Baumgartner, vve. P. Businger.

AVIS est par le présent donné aux créanciers de cette succession, d'avoir à présenter leurs réclamations et les titres à l'appui, au bureau de M. Gustave Le Gardeur, notaire public, dans le plus bref délai possible.

13 déc—10 SAMUEL KIFOURZ, exéc. test.

PAROISSE D'ORLEANS.—Cour des Preuves. ETAT DE LA LOUISIANE.—A tous ceux que cela peut concerner.—SALUT :—Qu'il soit connu que Drausin Barthélemy Macarty, demeurant en la ville de la Nouvelle Orléans, s'est adressé à moi W. F. C. Duplessis, régister des testamens, dans et pour la paroisse et la ville de la Nouvelle-Orléans, et ex-officio greffier de la Cour des Preuves, dans et pour ladite ville et paroisse, pour publier et annoncer conformément à un acte de la Législature, intitulé : "acte pour confirmer les titres des acquéreurs aux ventes judiciaires," approuvé le 10 mars 1834 et étant à ma connaissance que ledit Drausin Barthélemy Macarty est devenu acquéreur de la propriété ci-après décrite, vendue par S. Blossman, député régister des testamens, dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle Orléans, le 26 novembre 1833, d'après un ordre de cette cour, à la date du 18 octobre 1833, dans la succession de feu Jean Baptiste Héno, comme propriété appartenant à ladite succession, et lequel ordre de cour, fut rendu sur la demande d'Emilie Demoruelle, veuve de Jean Baptiste Héno. Description de la propriété d'après le transfer judiciaire, un Terrain situé en cette ville, dans la rue Bourgogne entre les rues St. Louis et Toulouse, ayant (mesure française) 30 pieds de face à la rue Bourgogne sur 120 pieds de profondeur, ensemble une cuisine en briques à étage qui se trouve dessus. Le prix de la vente faite comme il est dit ci-dessus audit Drausin Barthélemy Macarty est de trois mille trois cents piastres payables à six, douze et dix-huit mois de crédit, en billets endossés à satisfaction portant hypothèque spéciale.

A ces causes, toutes personnes qui ont ou pourraient avoir quelques réclamations à la propriété ci-dessus décrite, en conséquence d'un défaut de forme dans l'ordre, le décret ou jugement de la cour, en vertu duquel la vente a été faite, ou de toute autre irrégularité ou illégalité dans l'estimation, l'avis ou le tems et le mode de la vente ou pour toute autre cause quelconque, sont par les présentes citées d'avoir à déduire dans trente jours à dater de la publication du présent avis, les raisons pour lesquelles la vente ainsi faite, ne serait pas approuvée et homologuée, comme le demande ledit acquéreur.

En foi de quoi, j'y apposé ma signature et le (L. S.) sceau de ladite Cour des Preuves, ce onzième jour du mois de décembre A. D. 1834.

13 déc—3 W. F. C. DUPLESSIS, Reg

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour de Paroisse pour la paroisse et la ville de la Nouvelle-Orléans—Présent Phon. Charles Maurian, juge—No. 7399—*John Asher contre ses créanciers*—La cession de biens par le pétitionnaire ayant été acceptée par la cour pour le bénéfice de ses créanciers, il est ordonné par la cour qu'une assemblée des dits créanciers ait lieu le 25 décembre courant, en l'étude de Mr. Wm. Boswell, notaire public, pour y délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire, et en attendant toutes poursuites contre sa personne et ses biens sont suspendues. Par ordre de Cour.

Bureau du Greffier, 11 décembre 1834.
13 déc—3 A. PITOT, Greffier.

Marie Théolise Suzanne Grifson et Joseph Bull.

EN vertu d'une saisie et vente à moi adressé par l'Hon. Blache, juge président de la cour de cité de la Nouvelle-Orléans, j'exposerai en vente publique à la Bourse Hewlett, encoignure des rues St. Louis et Chartres, le mardi 20 de janvier 1835, à midi, un certain lot de terre situé dans les derrières de cette ville désigné par le no. neuf dans l'I et C. formant l'encoignure des rues St. Philippe et Derbigny, mesurant au pied français, quarante pieds de face à la rue St. Philippe sur cent dix-sept pieds de profondeur sur la rue Derbigny, borné d'un côté par le no. 10, après un plan dressé par J. Pilié, voyer de la ville le 15 mars 1832, et déposé dans l'office de L. T. Caire, notaire public. Conditions de la vente : Cent treize piastres 33.1 3, payables le 19 mars 1835, en un billet endossé à satisfaction du mandat portant hypothèque sur le dit lot de terre, et la balance du prix payable comptant.

13 déc B. BEAUREGARD, marshal.

SUCRE & MELASSE—600 boucauts sucre et 1,100 gallons mélasse, livrables immédiatement. S'adresser par A. DELASSUS & MONTREUIL, 8, Vieille Levée.
6 déc—10

VENTES A L'ENCAN.

PAR J. BLACHE.

IL sera vendu aujourd'hui, 13, à 10 heures, à son magasin d'encan, 1 caisse parfumerie française. 13 déc.

PAR HEWLETT ET BRIGHT, et J. DOMINGON.

IL sera vendu, jeudi, 15 janvier prochain, à la Bourse de Hewlett, par ordre d'Alexandre Pinon, syndic des créanciers de Townsley, Pinon et Co. les propriétés ci-après décrites, abandonnées par eux à leurs créanciers, savoir :

1°. Un terrain situé rues Bienville et de la Douane, borné d'un côté par la propriété M. G. R. Stringer, et de l'autre par celle M. Beach, ayant trente pieds de face sur cent vingt pieds de profondeur mesure française ; ensemble avec la maison à deux étages et toutes les bâtisses qui sont construites sur le dit emplacement.

2°. Un terrain, situé au faubourg Ste.-Marie dans l'ilet renfermé entre les rues St. Charles, Perdido, Carondelet et de l'Union. Allant de la rue de la rue l'Union à la rue Perdido, et mesurant soixante-huit pieds, neuf pouces sur la première, et soixante quinze pieds six pouces sur la dernière. Il existe sur ce terrain un magasin construit en briques et couvert en essentes, lequel comprend presque toute l'étendue du dit terrain, ce qui le rend susceptible de recevoir une immense quantité de produits du pays.

Un plan des susdites propriétés sera exposé à la Bourse, le jour de la vente.

3°. Un terrain situé au faubourg Lafayette, paroisse Jefferson, désigné sous le No. 10 dans l'ilet No. 12, sur le plan original, tiré par Joseph Pilié, voyer de la ville, sous la date du 2 mars 1824. Le dit terrain a soixante pieds de face à la rue des Lauriers sur cent quarante neuf pieds, dix pouces et demie de profondeur, mesure française ; borné du côté d'en haut par les terrains Nos. 7, 8 et 9, et dans la profondeur par le terrain No. 4, comme on peut le voir sur le plan figuratif qui sera exposé à la Bourse.

4o. Un lot de terre situé dans un endroit désirable voisin de la baie de Biloxi, Etat du Mississipi ; mesurant 1 arpent 3-4 de face à la baie, sur 40 arpents de profondeur, plus ou moins, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations existant sur la dite terre.

Conditions :—Un, deux et trois ans de crédit en billets endossés à satisfaction, et portant hypothèque jusqu'à parfait payement.

Les actes de ventes seront passés pardevant Felix Grima, notaire public, aux frais des acquereurs.

13 déc

PAR TRICOU & CANONGE.

IL sera vendu le vendredi, 19 du courant, à midi, à la Bourse Hewlett : AIMEE, mulâtresse âgée de 26 à 26 ans, depuis 7 ans dans le pays, avec son fils PITTO âgé de 6 ans. Aimée est un peu blanchisseuse, repasseuse et cuisinière, garantie des vices et maladies prévue par la loi, excepté d'un mal qu'elle a à la jambe.

Conditions—comptant.

L'acte de vente pardevant Octave de Armas, notaire public, aux frais de l'acquéreur. 12 déc

PAR P. A. GUILLOTTE.

Il sera vendu mardi, 17 du courant, à 10 heures du matin, rue du Camp, dans un des terrains connus sous le nom des Trois Sœurs, 14 MULETS mexicains, tous parfaitement domptés, 7 CHEVAUX américains et 14 paires de Bœufs, aussi bien domptés. Tous les animaux sont en bon état.

Aussi, quelques VACHES de choix, et une superbe paire de chevaux acclimatés.

Conditions de la vente : Toutes sommes au-dessus de $100 comptant ; au dessus à 60 ou 90 jours de terme, en billets endossés. 11 déc—6

BUREAU D'AGENCE ET D'INFORMATIONS,
Rue St.-Louis, No. 53.

LE soussigné informe le public qu'il a ouvert son bureau en cette ville, pour les affaires susdites, où les personnes qui ont besoin de domestiques, ou de domestiques ayant besoin de place, des négocians ayant besoin de commis, ou de jeunes gens voulant trouver de l'emploi, pourront se faire inscrire et les démarches seront faites, &c.

On se charge aussi de la régie des maisons, et des magasins, et on fera vendre et acheter des esclaves ; et généralement toutes les affaires d'agence seront faites à ce bureau, avec ponctualité.

A vendre un beau nègre de 21 ans, un peu cigarrier, et bon à toute espèce d'ouvrage ; il a été élevé en cette ville, parle anglais et français et sera pleinement garanti. S'adresser au soussigné.

Wm. E. SEYMOUR.
13 déc—3

DIX PIASTRES DE RECOMPENSE.

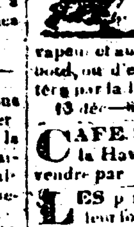

Partie marronne de chez le soussigné vers le 1er. de ce mois, la négresse américaine nommée JANE, taille de 5 pieds ayant une petite cicatrice sur le bras gauche, près du coude ; une autre petite cicatrice sur le bras droit, et une autre sur le cou ; elle a de grosses lèvres, un joli maintien, et a été vue différentes fois en ville. Les capitaines de bateaux à vapeur et autres sont prévenus de ne pas la recevoir à leur bord, ou d'employer la dite esclave, sous les peines portées par la loi.

Wm. HOLMES,
13 déc—6 92 rue de la vieille Levée.

CAFE DE LA HAVANE.—40 sacs café vert de la Havane, de la nouvelle récolte, en magasin et à vendre par J PRATS & FILS,
10 déc

LES personnes qui désireront contracter pour qu'on leur fournisse du bois de chauffage à l'année, et de qualité supérieure, pourront s'adresser à
ARMAND MARIGNY,
10 déc—3m Au Rail Road.

Compagnie de l'Eclairage au moyen du Gaz, de la Nouvelle-Orléans.

AVIS est par le présent donné que la souscription au fond capital de la Compagnie de l'Eclairage au moyen du Gaz, fixée à $300,000, en actions de cent piastres chaque, sera reçue au bureau de la *Compagnie d'Assurances des Négocians*, à dater d'aujourd'hui, jusqu'à samedi prochain inclusivement, de 9 du matin jusqu'à 3 heures de l'après-midi.

Les conditions auxquelles M. Caldwell offre cet établissement, maintenant en pleine activité, et les priviléges que lui accorda la Législature, sont extrêmement favorables, et peuvent être vus au bureau où la souscription est ouverte.

Les conditions de la souscription sont comme suit :

Cinq piastres comptant, par action, et vingt cinq piastres aussi, par action, en billets de l'actionnaire, à un et cinq mois de date. Aussitôt la clôture des régistres une assemblée des actionnaires sera convoquée pour organiser la compagnie.

Nouvelle-Orléans, le 28 Novembre 1834.

M. MORGAN,
S. J. PETERS,
H. L. CAMMACK,
F. J. TRICOU,
J. P. FRERET,
GLENDY BURKE,
GEO. EUSTIS,
R. C. PRITCHARD.
Commissaires.

N. B. Les commissaires ont ouvert de nouveau les livres de souscription jusqu'au 31 du courant. 9 déc—19f

AVIS.—Des propositions cachetées seront reçues par le président des marguilliers de l'église St. Louis, d'ici au 1er. de janvier prochain, pour le remblaie à faire dans l'ancien cimetière des catholiques. 9 déc—6

M. S. CUCULLU, LAPEYRE & CO. offrent en vente : 400 sacs café vert, en débarquement des bricks Colombo et Intrepido, 100 de la dernière cru, en magasin, à des termes raisonnables ; 300 milliers cigares de toutes qualités ; 15 sacs café de St. Domingue ; 18 balles tabac en feuille (vuelta abajo) ; 4 caisses schâles de soie françaises pour le marché mexicain. 9 déc

TRAITES, sur Paris et New-York, à vendre par JULES LEBLANC.

FARINE—75 barils de Farine, récemment reçus par le bateau à vapeur Privateer, de St. Louis, et à vendre par L G. SASSINOT,

Aussi—100 boucauts de sucre sur une habitation au-dessus de cette ville. 9 déc

AVIS—E & G. SABATIER ont formé une société sous la raison de G. Sabatier & Co., pour un nouveau magasin de Porcelaine, Verrerie et Faïence, sis rue de la Levée, No. 67, entre St. Louis et Toulouse. 4 déc—8.

DES PROPOSITIONS seront reçues jusqu'au 21 du courant, pour suppléer les huit bateaux de la compagnie de "la ligne de remorqueurs de la Louisiane" du bois de chauffage pour une année, à commencer de 1er janvier prochain. Le bois doit être de première qualité, sec, sain et de frêne, et doit être délivré à bord, de tems à autre selon qu'on en aura besoin. Les propositions devront spécifier le nombre des bateaux auxquels chaque contracteur devra fournir ce bois, et elles devront être remises au bureau de la compagnie, rue du Canal, No. 77.

9 déc—7 JAMES FOSTER, jr. président.

A VENDRE—300,000 de Briques sous le prix du cours, livrables en ville. S'adresser de l'autre bord du fleuve, à
4 décembre—15 AGENOR BOSSUE.

AVIS—Une famille respectable de cette ville prendrait en pension six ou huit messieurs bien recommandés. On y parle distinctement les deux langues, anglaise et française. S'adresser rue Royale, No. 296. 9 déc—15

A VENDRE.—Un grand Bateau de pêcheur et une Seine—s'adresser à JOHN LIND,
8 déc—6 Encoignure des rues Marais et Français.

SOCIETE.—Les soussignés ont ce jour formé une société pour commission, et les affaires de ... sous la raison de A. Delassus & Montreuil, ... de la Vieille Levée. ... Mr. La Mallendon. 11 novembre 1834.
6 déc—10 [illegible] MONTREUIL.

A LOUER—... au ... rue St. Louis, No. 51. 6 déc